

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTÈRE DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE,
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES**



PROJET DE RELEVEMENT D'URGENCE ET DE RESILIENCE A SAINT- LOUIS (SERRP)

**STRATEGIE DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES
POPULATIONS AFFECTEES DE LA LANGUE DE BARBARIE**

Juin 2020

LISTE DES ABREVIATIONS

ADM :	Agence de Développement Municipal
AGR :	Activité Génératrice de Revenus
DAO :	Dossier d'Appel d'Offres
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GPF :	Groupement de Promotion Féminine
LBD :	Langue de Barbarie
OP :	Organisation Professionnelle
PIC :	Projet d'Investissement Communautaire
PROSE :	Projet Socioéconomique
PTF :	Partenaire Technique et Financier
SERRP :	Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis :
SMIG :	Salaire minimum interprofessionnel garanti
UGB :	Université Gaston Berger de Saint-Louis
UMH :	Unité Mobile d'Habitation
WACA :	Projet d'investissement Régional pour la Résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIERES

Résumé exécutif _____	4
Executif Summary _____	6
1. Introduction et contexte _____	8
1.1. Description du Projet _____	9
1.2. Objectifs de la stratégie de restauration des moyens de subsistance _____	9
1.3. Rappel des exigences de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire de populations _____	10
1.4. Démarche technique et méthodologie suivie _____	10
1.5. Description du milieu _____	11
1.5.1. <i>Identification de la zone d'intervention</i> _____	11
1.5.2. <i>Voies de communication et accès au site</i> _____	12
1.5.3. <i>Occupation foncière</i> _____	12
1.5.4. <i>Caractéristiques démographiques du village d'accueil de Djougop</i> _____	12
1.5.5. <i>Gestion des déchets solides</i> _____	12
1.5.6. <i>Évacuation des eaux pluviales et des eaux usées</i> _____	13
1.5.7. <i>Couverture sanitaire</i> _____	13
1.5.8. <i>Ecole</i> _____	13
1.5.9. <i>Marché</i> _____	13
1.5.10. <i>Electrification</i> _____	12
1.5.11. <i>Réseau d'adduction d'eau potable</i> _____	14
2. Résumé du Profil socio-économique des ménages affectés de la Langue de Barbarie _____	14
3. Stratégie d'intervention en vue de la reconstitution des moyens de subsistance des populations affectées _____	16
3.1. Opportunités d'affaires identifiées _____	17
3.2. Activités et Projets socioéconomiques retenus par les populations _____	17
3.3. Plan d'insertion _____	18
3.4. Plan d'assistance _____	18
3.4.1. <i>Renforcement des capacités entrepreneuriales et de l'autonomisation des acteurs, le plan de formation, l'appui-accompagnement & le Coaching par l'animation économique</i> _____	19
3.4.2. <i>Facilitation de l'accès au financement pour les PROSE & Accompagnement post-financement</i> _____	20
3.4.3. <i>Risques et mesures de gestion</i> _____	21
3.4.4. <i>Mécanisme de gestion des plaintes</i> _____	22
4. Plans d'actions de restauration des moyens de subsistance et d'amélioration des conditions de vie des populations affectées de la Langue de Barbarie _____	22
4.1. Plan d'actions de mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance des populations sinistrées _____	25
4.2. Plan d'actions de mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone à haut risque _____	27
4.3. Budget du plan de restauration des moyens de subsistance des populations _____	29
5. Annexe 1 : Stratégie d'intervention pour la mise en œuvre des projets socio-économiques _____	31
6. Annexe 2 : Etapes de la mise en oeuvre des PROSE _____	35
7. Annexe 3 : Rappel des Procédures de passation de marchés et d'exécution des PROSE _____	39

Résumé exécutif

L'érosion côtière le long de la Langue de Barbarie, accentuée par les effets du changement climatique, a installé les populations vivant sur cette bande de terre dans une situation de vulnérabilité et d'insécurité. En effet, entre 2017 et 2018, des houles survenues sur la Langue de Barbarie ont occasionné la destruction de plusieurs maisons et biens, et le déplacement de beaucoup de familles sinistrées. Le recensement effectué en 2018 faisait état de 3278 personnes directement affectées. En attendant le relogement définitif, le Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP) dont l'objectif principal est de réduire la vulnérabilité aux risques côtiers, a relogé, en juillet 2019, 692 personnes dans des Unités Mobiles d'Habitation (UMH) installées sur une partie (1, 2 ha) du site aménagé à Djougop.

Dans la perspective de sécuriser les populations vivant dans la zone à haut risque de la Langue de Barbarie, une emprise de protection contre les effets des houles sur une bande longue de 3,6 km et large d'environ 20 mètres sera libérée, en conformité avec la Politique Opérationnelle de la Banque 4.12, portant Réinstallation Involontaire de populations. Un Plan d'Actions de Réinstallation des populations a été préparé par le Projet, qui va déplacer et réinstaller, sur le site aménagé à Djougop, Commune de Gandon, 11 808 personnes, soit 1027 ménages. Le Projet va financer l'aménagement définitif du site et la construction de logements et d'équipements sociaux (Ecole, Marché, Mosquée, Poste de santé, Centre socio-culturel), en faveur des populations déplacées de la Langue de Barbarie.

Toutefois, l'analyse des risques sociaux et économiques révèle un risque très élevé de perdre des activités économiques ou la restriction de l'accès à des ressources pourvoyeuses de revenus pour ces populations de la Langue de Barbarie dont les principaux revenus sont tirés de la pêche et des activités connexes. Ainsi, conformément à la Politique Opérationnelle 4.12, en vue de mitiger les impacts sociaux et économiques liés à ce déplacement, des mesures de restauration des moyens de subsistance seront mises en œuvre, afin d'accompagner les ménages à reprendre et développer davantage leurs activités, dans le but d'améliorer sensiblement leur niveau de vie. Une ligne budgétaire de 300 millions de Francs CFA est inscrite dans le PAR pour la mise en œuvre desdites mesures.

Il s'agit, en particulier d'accompagner, en collaboration avec les parties prenantes, notamment les services techniques déconcentrés de l'Etat, les populations de la Langue de Barbarie, à travers :

- le développement des activités principales et secondaires existantes ;
- la création de nouvelles activités de reconversion ;
- l'intermédiation financière pour la mise en œuvre de projets durables.

Ce document est une stratégie qui présente le cadre global d'intervention pour la restauration des moyens de subsistance. La Facilitation Sociale et les Experts Sociaux prépareront un plan opérationnel détaillé de restauration, à la suite d'une analyse approfondie des principaux secteurs d'activités retenus par les groupements d'affaires, d'une consultation des parties intéressées en vue d'élaborer les projets socioéconomiques qui seront mis en œuvre par les populations affectées de la Langue de Barbarie, de préparer les budgets y afférents et les plans opérationnels de mise en œuvre.

Il est important de préciser que les mesures de restauration des moyens de subsistance seront mises en œuvre en deux phases :

- La phase 1 qui porte sur les populations sinistrées relogées à Djougop est en cours de mise en œuvre. Les activités suivantes sont réalisées : les formations, la constitution des groupements d'affaires, l'élaboration des projets et la consultation/prise de contact avec les structures financières pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie ;
- La phase 2 concerne les populations de la zone à haut risque qui seront déplacées à partir de 2023 : en complément à cette stratégie, un plan opérationnel budgétisé de mise en œuvre des mesures de restauration des moyens de subsistance de ces populations sera transmis à la Banque mondiale en août 2020.

Executif Summary

Coastal erosion along the Langue Barbarie, worsened by climate change effects, has put people settled on that area into a vulnerability and insecurity situation. Between 2017 and 2018, large swells that hit have caused destruction of houses and goods, and displacement of many households. A census conducted in 2018 showed that 3,278 people were directly affected by the phenomenon.

Pending their final relocation, Saint-Louis Emergency Recovery and Resilience Project (SERRP) which objective is reduce the vulnerability of populations to coastal hazards, has temporarily sheltered 692 peoples in mobile housing units in a 1,2-hectare flood-free area developped in Djougop.

In order to secure the populations living in the high-risk area of the Langue de Barbarie, a right-of-way of protection against the effects of swells, a 3.6-km long and 20-meter wide strip will be created, in accordance with the World Bank's Operational Policy 4.12, related to Involuntary Resettlement of populations. A Population Resettlement Action Plan has been prepared by the Project that will move and resettle 11,808 people, or 1,027 households, on a site to be developped in Djougop, situated it the Municipality of Gandon. The Project will fund the development of the final relocation site and the construction of houses and social amenities (school, market, mosque, healthcenter, socio-cultural center), for displaced populations of the Barbary Language.

However, the analysis of social and economic risks reveals a very high risk of losing economic activities or an access restriction to income-generating resources for the Langue de Barbarie population, whose main income is derived from fishing and connex activities. Therefore, in accordance with Operational Policy 4.12, which aims to mitigate social and economic impacts linked to displacement, livelihoods restoration measures will be implemented, in order to help households resume and further develop their activities, and significantly improve their standard of living. A budget line of 300 million CFA francs is included in the RAP for the implementation of such measures.

This budget line will be used to accompany Langue de Barbarie populations, in collaboration with stakeholders and local state agencies throughout :

- the implementation of existing primary and secondary activities ;
- the development of new conversion activities ;
- financial intermediation for the implementation of sustainable projects.

This strategy presents the global intervention framework for restoring livelihood restoration. The Social Facilitation Agency and the Project's Social Experts will prepare a detailed operational restoration plan, following an in-depth analysis of the main activity sectors chosen by the business groups, a consultation of interested parties in order to develop socioeconomic projects, to prepare the related budgets and the operational implementation plans.

It is important to note that the livelihood restoration measures will be implemented following two phases:

- Phase 1, which concerns disaster victims relocated to Djougop, is being implemented. The following activities are carried out: training, business groups constitution, project development and consultation/contact with financial structures to support the implementation of the strategy;
- Phase 2 targets the high-risk area populations who will be displaced from 2023. In addition to this strategy, a budgeted operational plan for livelihood measures implementation will be sent to the World Bank in May 2020.

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

La ville de Saint-Louis est exposée aux aléas liés au changement climatique, notamment l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer et les inondations. Ces événements menacent gravement les infrastructures, les biens, les habitations, les activités économiques, ainsi que la vie, la santé et la sécurité des populations.

Depuis 2010, les houles exceptionnelles frappent régulièrement la Langue de Barbarie et surtout le quartier de Guet Ndar qui est le plus densément peuplé de cette bande de terre située entre le fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique. Des dégâts matériels importants sont ainsi respectivement enregistrés en août 2017 et en février 2018. Ainsi, pour lutter, de façon durable, contre ces phénomènes intempestifs et récurrents, le Gouvernement du Sénégal a, entre autres initiatives, avec le concours technique et financier de la Banque mondiale, le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP).

Les sinistres liés à l'avancée de la mer ont eu pour conséquence de faire déménager plusieurs établissements humains côtiers qui ont en même temps perdu leurs filets de sécurité sociale et économique. L'un des défis majeurs du SERRP réside dans l'acceptation et l'appropriation sociale des solutions envisagées pour l'amélioration des conditions de vie, mais également, dans l'adéquation et la pérennisation des mécanismes de restauration des moyens d'existence des populations sinistrées déplacées.

La perte de revenus liée à la perturbation des activités professionnelles est l'un des impacts les plus importants de la réinstallation. Les populations installées sur la bande de terre située entre le fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique ont une relation profonde avec la mer et presque toutes leurs activités sociales et économiques sont en lien avec cet espace. Le risque très élevé de perdre des activités économiques ou la restriction de l'accès à des ressources pourvoyeuses de revenus pour ces populations de la Langue de Barbarie dont les principaux revenus sont tirés de la pêche et des activités connexes, est source de précarité sociale. En plus de ces enjeux liés au déplacement et à la réinstallation, des risques supplémentaires sont relevés, tels que la perte ou la restriction de l'accès aux services publics, la perte de l'accès à la scolarité pour les enfants en âge d'aller à l'école, les problèmes liés au transport et à la mobilité, la sécurisation des équipements de pêche qui ne pourront pas être déplacés. La restauration des moyens d'existence est souvent difficile et nécessite un investissement substantiel.

Ce document est une stratégie qui présente le cadre global d'intervention pour la restauration des moyens de subsistance. La Facilitation Sociale et les Experts Sociaux prépareront un plan détaillé de restauration, à la suite d'une analyse approfondie des principaux secteurs d'activités retenus par les groupements d'affaires, une consultation des parties intéressées en vue de ficeler les projets socioéconomiques, de préparer les budgets y afférents et les plans opérationnels de mise en œuvre. Une ligne d'un montant global de 300 millions de Francs CFA a été inscrite dans le budget du PAR pour la mise en œuvre des mesures de restauration des moyens de subsistance des populations affectées de la Langue de Barbarie.

Il est important de préciser que les mesures de restauration des moyens de subsistance seront mises en œuvre en deux phases : la phase 1 concerne les populations sinistrées

relogées à Djougop : pour ces populations, les formations sont déjà réalisées, les groupements d'affaires sont constitués, les projets élaborés et les contacts pris avec les structures financières pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie. La phase 2 concerne les populations de la zone à haut risque qui seront déplacées à partir de 2023.

1.1. Description du Projet

Le SERRP a pour objectif de développement de réduire la vulnérabilité aux risques côtiers des populations établies sur la Langue de Barbarie et de renforcer la planification de la résilience urbaine et côtière de la ville de Saint-Louis. Le projet se veut être une réponse efficace pour faire face aux ondes de tempêtes maritimes intempestives et récurrentes auxquelles les populations de la Langue de Barbarie sont confrontées. Il s'inscrit aussi dans le cadre plus large du programme de villes durables et a, ainsi, pour objectif le renforcement de la résilience de la ville de Saint-Louis face aux effets du changement climatique.

En effet, les sinistres survenus en 2017 et 2018 ont causé la destruction de nombreuses concessions, mais aussi des infrastructures sociales et commerciales sur la Langue de Barbarie. Durant ces sinistres, 106 concessions ont été détruites, soit 315 ménages, affectant directement 3278 personnes.

Dans la perspective de sécuriser les populations exposées, il est prévu après leur réinstallation sur un site aménagé, la libération d'une emprise de protection contre les effets des houles sur une bande longue de 3,6 km et large d'environ 20 mètres, en conformité avec la Politique Opérationnelle de la Banque 4.12, portant Réinstallation Involontaire de populations. Un Plan d'Action de Réinstallation des populations affectées est préparé par le Projet. Ce document fait état de 11 808 personnes appartenant à 1027 ménages vivant sur cette bande à haut risque. Ces ménages recensés feront l'objet d'un déplacement et d'une réinstallation sur le site de Djougop d'une superficie de 14,2 ha attribué par la Commune de Gandon. Le Projet va financer l'aménagement définitif du site et la construction de logements et d'équipements sociaux (Ecole, Marché, Mosquée, Centre de santé, Centre socio-culturel) en faveur des populations déplacées de la Langue de Barbarie.

Toutefois, en attendant l'aménagement et le relogement définitif, en juillet 2019, 692 personnes ont été relogées dans des Unités Mobiles d'Habitation (UMH) installées sur une partie (1, 2 ha) de ce site de relogement aménagé à Djougop.

1.2. Objectifs de la stratégie de restauration des moyens de subsistance

L'objectif principal de la restauration des moyens de subsistance est de définir et mettre en œuvre des mesures sociales et économiques pour permettre la continuité et le développement des activités socioéconomiques susceptibles d'améliorer, de façon sensible, les conditions de vie des populations déplacées de la Langue de Barbarie. Il s'agit, en particulier, d'accompagner les populations de la Langue de Barbarie, à travers :

- le développement des activités principales et secondaires existantes ;
- la création de nouvelles activités de reconversion ;
- l'intermédiation financière pour la mise en œuvre de projets durables.

Cette importante préoccupation est prise en charge au niveau de la Composante 2 du Projet : Relogement planifié des populations vivant dans la zone à haut risque sur la Langue de Barbarie par le biais de la Sous-composante 2.4 : Continuité des moyens d'existence des populations déplacées.

1.3. Rappel des exigences de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire de populations

Le par. 2 c) relatif aux **Objectifs de la politique organisant le déplacement involontaire de personnes** précise que :

"Les personnes déplacées devront être aidées dans leurs efforts d'amélioration, ou du moins de rétablissement, de leurs moyens d'existence et de leur niveau de vie, ceux-ci étant considérés, en terme réels, aux niveaux qui prévalaient au moment de la phase précédant le déplacement ou celle de la mise en œuvre du projet, selon la formule la plus avantageuse."¹

La reconstitution et l'amélioration du niveau de vie des populations déplacées constituent une des exigences majeures de la Politique Opérationnelle 4.12, contrairement au cadre légal national qui n'aborde pas la question de la réhabilitation économique des populations déplacées. Le programme de restauration et de développement des moyens de subsistance doit être mis en œuvre de manière à préserver la viabilité des espaces et aires protégées.

Dans le cadre du SERRP, ce plan est préparé en complément du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour le déplacement et la réinstallation des populations et des activités situées sur la bande des 20 mètres de la Langue de Barbarie à Saint-Louis. Il s'articule entre autres, autour des principaux défis sociaux et économiques de la réinstallation, des préoccupations et besoins des ménages affectés par les houles, en particulier des groupes spécifiques tels que les femmes et les jeunes, des opportunités, contraintes et risques liés à l'environnement.

1.4. Démarche technique et méthodologie suivie

La stratégie de restauration a été formulée suivant un processus participatif et inclusif. La démarche s'est appuyée sur la revue des données secondaires (documents socioéconomiques déjà réalisées dans la zone du Projet, étude socioéconomique portant situation de référence du SERRP, Plans de développement Communaux de Saint-Louis et Gandon, rapports des PAR et EIES) et la réalisation d'enquêtes (sous forme de consultations) menées par la Facilitation Sociale. Les principales cibles de ces études sont les populations affectées, mais aussi les autres parties intéressées, telles que les services techniques de l'Etat, les organes de pilotage du SERRP, les services financiers. Les techniques utilisées sont, entre autres l'entretien individuel et la discussion de groupe qui ont permis de collecter les informations sur les opportunités d'affaires, les domaines d'activités dans lesquels les populations affectées souhaitent un accompagnement, les contraintes et risques.

¹ Banque mondiale, 2001, *Réinstallation Involontaire de Personnes*, PO 4.12, p. 2

Pour conduire ce processus, la première étape a consisté à identifier les différentes catégories d'acteurs. Les services techniques et partenaires ont permis d'affiner les propositions d'orientations stratégiques et de prendre en charge les préoccupations relatives aux procédures à respecter pendant le processus de mise en œuvre et les modalités de leur implication dans la phase opérationnelle.

L'approche participative a été privilégiée en vue de formuler des propositions de mesures de restauration des moyens de subsistance durables, émanant des différentes catégories de bénéficiaires (personnes relogées actuellement sur le site, groupes vulnérables, femmes). A cette fin, des séances de consultation avec les différentes catégories de bénéficiaires ont permis de formuler des stratégies de reconversion et d'accompagnement, en vue de la restauration de leurs moyens de subsistance. Grâce aux focus group organisés avec l'utilisation de l'outil arbre à problèmes, les besoins d'appui et surtout de renforcement des capacités ont été identifiés. Cette méthode a l'avantage de permettre aux bénéficiaires i) d'analyser les problèmes et d'identifier eux-mêmes leurs faiblesses et besoins de renforcement des capacités entrepreneuriales, techniques et de gestion ii) ou des besoins en formation pour saisir des opportunités d'emploi.

Pour rappel, le défi est de proposer des activités économiques susceptibles d'améliorer le niveau de vie et les pratiques socio-culturelles et économiques aussi bien i) des populations relogées provisoirement sur le site de Djougop, que des PAP de la bande des 20 mètres (relogement définitif), ii) des femmes et groupes vulnérables devant faire l'objet de mesures d'accompagnement spécifiques (personnes vivant avec un handicap, orphelins/mineurs chefs de ménage, etc.).

1.5. Description du milieu

1.5.1. Identification de la zone d'intervention

Le site de relogement des populations affectées de la Langue de Barbarie se situe sur le périmètre communal de Gandon. Il appartient au village de Djougop qui constitue l'un des 56 entités que compte la commune de Gandon. Il est situé à environ 11 km de la Langue de Barbarie.

Par ailleurs, la zone d'étude retenue dans le cadre de la préparation du plan de restauration des moyens d'existence des populations affectées peut être déterminée à deux niveaux : le niveau macro-économique et le niveau micro-économique.

- Le niveau micro concerne les localités de Djougop qui constitue d'ailleurs la principale zone d'intervention du Projet, de Boudiouck et des cités de la SAED, de la Poste, et des enseignants, etc. y compris le périmètre de l'Université Gaston Berger. Les interventions ultérieures seront concentrées dans cette zone et occasionneront inévitablement des mutations sociales et économiques ;
- Le niveau macro concerne la ville de Saint-Louis et la Commune de Gandon qui a accepté d'affecter au projet plus de 14 hectares dans le cadre du relogement des populations sinistrées. Ces interventions entraîneront des interactions sociales et

économiques avantageuses ou désavantageuses avec les communautés bénéficiaires. L'enjeu ici est de veiller à un développement local intégré de la zone.

1.5.2. Voies de communication et accès au site

Dans toute la commune de Gandon, les voies de communication (le réseau routier) sont essentiellement constituées de pistes sablonneuses et impraticables durant une bonne partie de l'année, surtout à cause des inondations pendant l'hivernage.

Le site du projet est accessible à partir de la RN2 à hauteur de l'Université Gaston Berger par une route en en banco coquillier qui permet d'accéder au site à environ 500 mètres.

1.5.3. Occupation foncière

Le site du Projet se situe sur une zone de terroir dont les alentours sont occupés par des terrains nus ou clôturés, des maisons en construction et des habitations distantes de moins de 100 mètres. La dynamique d'urbanisation de la zone périphérique de l'Université Gaston Berger est telle que le site de Djougop connaît un maillage de plus en plus croissant d'habitations. Dans un contexte de spéculation foncière, certaines populations se sont établies sur ces terres sans droit, ni titre (elles ne disposent que d'actes de vente) et vivent aujourd'hui dans l'irrégularité.

1.5.4. Caractéristiques démographiques du village d'accueil de Djougop

Le village de Djougop où se situe le site du Projet comptait une population de plus de 1 562 habitants en 2015. Aujourd'hui, le village couvre environ 1862 habitants répartis dans trente carrés². La population est composée de Maures, de peulhs, de Bambaras, de Wolof, avec beaucoup d'étrangers. Le nom de Djougop est venu d'un nom d'oiseau qui s'appelait Djougop et qui creusait les dunes de sable. Les bambaras et les peulhs étaient les premiers habitants, après un conflit entre eux, les bambaras sont partis s'installer à Saint-Louis et dans les villages environnants. Aujourd'hui, il faut noter que, dans le cadre de la mise en œuvre du SERRP, 692 personnes sont relogées temporairement à Djougop, à terme près de 15 000 personnes rejoindront cette communauté hôte de Djougop.

1.5.5. Gestion des déchets solides

La gestion et la collecte des déchets relèvent de la compétence de la Commune de Gandon, mais il y a une présence, en permanence de dépôts d'ordures sur une bonne partie du site et dans les environs immédiats.

Dans le cadre du SERRP, Un Projet d'Investissement Communautaire (PIC) est en cours de formulation pour la gestion des ordures sur le site de relogement de Djougop.

² * source Chef CADL/CER de RAO juin 2019

1.5.6. Évacuation des eaux pluviales et des eaux usées

La Commune de Gandon et particulièrement le village de Djougop, ne disposent pas d'un système d'évacuation ou de gestion des eaux, ni d'un réseau de gestion d'eaux usées dans les environs du site. Cependant, une conduite de refoulement venant de l'Université Gaston Berger (UGB) existe, mais est localisée à plus de 2 km du site.

L'aménagement du site de relogement intègre un système de collecte et d'évacuation des eaux pluviales qui permettra d'améliorer sensiblement la gestion des eaux de pluies dans le village et ses environs.

1.5.7. Couverture sanitaire

Il n'existe aucune structure sanitaire (poste de santé ou case de santé) dans tout le village de Djougop, exceptés les services médicaux des étudiants et personnel de l'UGB. La structure sanitaire la plus proche du site est le poste de santé de Ngalèlle, situé à environ 2 km du site.

En plus des ménages sinistrés déjà relogés sur le site, avec l'arrivée des futurs déplacés de la Langue de Barbarie dans le cadre du relogement définitif (11 808 personnes), la couverture en équipements de santé du village comparée aux normes de l'OMS (1 poste de santé pour 10 000 habitants et 1 centre de santé pour 50 000 habitants) doit être respectée.

Parmi les infrastructures sociales retenues, figure la construction d'un poste de santé. A la suite de la mise en œuvre du PIC Education, un PIC santé prévu dans le cadre du Projet, est en cours de formulation. La construction de cette structure sanitaire permettra d'améliorer l'accès des populations déplacées et communautés hôtes aux soins de santé.

1.5.8. Ecole

Le village de Djougop est doté d'une école élémentaire qui compte douze (12) classes, dont deux (2) en abris provisoires en paille avec des effectifs pléthoriques. Dans le cadre de la mise en œuvre du PIC Education du SERRP, les deux (2) abris provisoires ont été remplacés par trois (3) salles de classes avec les Unités Mobiles d'Habitation, 15 salles de classe installées sur le site de relogement pour faciliter l'accès à l'enseignement maternel et primaire des enfants, et ainsi lutter contre la déscolarisation.

1.5.9. Marché

Hormis le marché de Ngalèlle situé près de la RN2 distant d'au moins 2 km, le village de dispose pas de marché. Cependant, on note l'existence de petits lieux de commerce disséminés un peu partout dans le village.

Un marché sera installé dans le village d'accueil des populations déplacées de la langue de Barbarie. Cette infrastructure contribuera d'une part à améliorer l'accès aux denrées alimentaires, et d'autre part à créer des revenus pour les ménages qui pourront y mener leurs activités commerciales.

1.5.10. Électrification

Excepté le quartier de Maboye situé un peu plus à l'Est, tout le village de Djougop est raccordé au réseau de la SENELEC. Il en est de même du site de relogement provisoire qui a bénéficié d'un éclairage public avec l'installation de quinze (15) points lumineux. Il est aussi noté l'existence d'un poste de Transformateur MT/BT sur le site adjacent.

1.5.11. Réseau d'adduction d'eau potable

Le village de Djougop est doté d'un réseau d'adduction d'eau potable. En plus, on note des conduites existantes DN 160 et DN 90 se trouvant au Nord de la RN2 et traversant le site adjacent. Ainsi, le site de relogement provisoire a été raccordé au réseau grâce à quatre (4) bornes fontaines.

Malgré une forte couverture en eau potable, les disparités dans l'accès restent l'épine dorsale du système d'adduction. En effet, les 20 villages localisés dans les zones nord-Est et Sud de la Commune de Gandon restent sans point d'eau potable. Dans le cadre du SERRP, il est prévu l'extension du réseau d'adduction d'eau, pour faciliter l'accès aux villages et hameaux riverains du site.

L'analyse de l'accès aux infrastructures sociales révèle les opportunités et contraintes que présente le site de relogement. Mais il est important de préciser que dans le cadre de la mise en œuvre du SERRP, un programme de renforcement des équipements et services sociaux de base est formulé dont une partie est prise en charge à travers la stratégie des Projets d'Investissement Communautaires (PIC). Les domaines concernés sont l'éducation, la santé, la gestion des ordures, etc.

II. RESUME DU PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES AFFECTES DE LA LANGUE DE BARBARIE

L'analyse du profil démographique révèle que 47% des ménages sont dirigés par les femmes et que l'âge moyen du chef de ménage est de 50 ans, (l'âge minimum est de 16 ans et l'âge maximum de 94 ans). Une forte proportion de personnes mariées est notée, parmi lesquelles 48% sont dans des ménages monogamiques et 37% dans des ménages polygamiques. Les veufs/veuves représentent 9% et les célibataires 1,4%.

Par ailleurs, la taille des ménages est à prendre en compte, notamment dans cette partie de la ville de Saint-Louis où les densités de populations les plus importantes sont relevées. En effet, la taille moyenne des ménages recensés est de 12 personnes (10 personnes pour les ménages dirigés par les hommes et 12 personnes pour les ménages dirigés par les femmes). Les ménages qui comptent entre 6 et 10 personnes sont les plus affectés (environ 38%), viennent ensuite ceux qui ont entre 11 et 15 personnes (24%) et enfin ceux qui ont entre 16 et 20 personnes (11%) et ceux qui ont plus de 20 personnes (10,4%). Le nombre de personnes à charge est assez important, avec un nombre élevé d'enfants mineurs ; 84,6% des chefs de ménage enquêtés ont à charge des enfants âgés de 6 à 14 ans. Cet effectif, ainsi que la situation scolaire (sortie précoce des enfants du système éducatif) renseignent sur le niveau de dépendance et de besoins qui nécessite la mise en œuvre d'actions fortes (dans les domaines

de la santé, de l'éducation/formation, etc.), en adéquation avec les besoins de cette frange spécifique de la population affectée.

Une importante population jeune est recensée (41% de personnes âgées de moins de 14 ans), mais les personnes dont l'âge est compris entre 15 et 60 ans sont les plus représentées (environ 57%), tandis que celles âgées de plus de 60 ans ne représentent environ que 2% de l'effectif global.

Sur le plan économique, les principales activités sources de revenus sont essentiellement liées à la pêche. Les deux grands secteurs d'activités pourvoyeurs de ressources pour les ménages recensés sont la pêche et le commerce. En effet, la pêche et les activités connexes occupent plus de la moitié de la population affectée (53,9%), et reste de loin, la première activité exercée par les hommes (86,1%), tandis que le commerce occupe la seconde place (43%). Pour les femmes chefs de ménage (81%), le commerce constitue la première activité (transformation artisanale, distribution et commercialisation des produits halieutiques).

L'essentiel de ces activités est mené sur la Langue de Barbarie (28,2% dans le quartier, 25,8% sur la Langue de Barbarie). D'une façon générale, près de 60% des chefs de ménage mènent leurs activités sur la Langue de Barbarie. Le niveau d'accès aux services de transport, aux marchés de produits alimentaires, aux infrastructures scolaires et éducatives, aux infrastructures sanitaires et à l'eau potable est appréciable (plus de 90% des ménages ont accès à l'eau courante, 98,3% ont accès aux infrastructures sanitaires, 95,6% des ménages ont accès aux infrastructures scolaires et éducatives, 95,7% à l'électricité, etc.). Par ailleurs, plus de la majorité des chefs de ménage enquêtés ont un revenu supérieur à 150 000 Francs CFA et que 96% ont un revenu supérieur au SMIG qui est de 50 000 Francs CFA par mois. La dépense moyenne par jour et par ménage est de 7 707 Francs CFA et elle est la même pour les trois quartiers de la zone à haut risque (Guet Ndar, Ndar Toute et Gokhou Mbathie).

L'analyse des données démographiques et socio-économiques révèle que :

- la population affectée est essentiellement jeune et active (4 843, soit 41%, sont âgés de moins de 14 ans, 6 735, soit 57% entre 15 et 60 ans) ;
- les principales activités exercées sont liées à la pêche et au commerce, donc menées sur la Langue de Barbarie ;
- les femmes chefs de ménage représentent un effectif important et qu'elles ont plusieurs enfants mineurs à leur charge ;
- que la taille des ménages est importante ;
- que les impacts sociaux et économiques risquent de contribuer à la dégradation des conditions de vie de ces populations déplacées de la Langue de Barbarie, si des mesures structurantes et durables ne sont mises en œuvre pour la restauration de leurs moyens d'existence, qui seront fortement affectés par le déplacement.

Au-delà du défi de la poursuite des activités de pêche, de leur viabilité économique et rentabilité financière, le pari de la reconversion dans d'autres activités génératrices de revenus doit être relevé. Dans ce cadre l'étude socio-économique et les enquêtes ont révélé :

- i) une faible visibilité sur les opportunités d'affaires et de faibles capacités entrepreneuriales ;
- ii) une faible capacité de gestion et de maîtrise de l'activité parce que les acteurs n'ont pas accès à l'appui ou à la formation ;
- iii) avec comme corollaire un manque de visibilité sur les opportunités d'affaires ;
- iv) des contraintes dans l'exercice de leurs activités économiques dues à de faibles moyens financiers ou à des difficultés d'accès au financement, à un non accès à des services d'appui à l'écoulement des produits ou d'accès à la clientèle.

L'enquête socioéconomique a permis une meilleure compréhension des enjeux et des défis de la reconstitution des moyens d'existence, par le canal de la promotion de micro-projets économiques et de l'auto-employabilité.

Les projets socioéconomiques (PROSE) de première génération qui sont en cours de préparation et de mis en œuvre dans le cadre du relogement provisoire (populations sinistrées) vont permettre d'anticiper et d'affiner la stratégie d'intervention et de promotion des PROSE dans la phase de relogement définitif (populations de la zone à haut risque), à partir des leçons apprises et la capitalisation des expériences. En perspective, ceci permettrait au SERRP de tirer des enseignements majeurs, en termes de réponses aux besoins immédiats des familles touchées par les catastrophes et au relogement planifié des ménages vivant dans une zone côtière à risque. Les leçons apprises permettraient également de contribuer, d'une façon générale, au renforcement de la résilience urbaine et côtière de l'agglomération de Saint-Louis.

III. STRATEGIE D'INTERVENTION EN VUE DE LA RECONSTITUTION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES POPULATIONS AFFECTEES

Les principes fondamentaux de la stratégie de restauration des moyens de subsistance des populations déplacées de la langue de Barbarie sont les suivants :

- assurer des moyens d'existence décents aux populations déplacées ;
- améliorer les niveaux de revenus des ménages ;
- faciliter le développement de nouvelles activités économiques plus rentables ;
- promouvoir l'économie locale à travers la diversification des sources de revenus ;
- renforcer les initiatives d'entreprenariat local et de promotion de micro-entreprises ;

Il s'agit particulièrement d'accompagner les déplacements temporaire et définitif des populations impactées de la Langue de Barbarie et le relèvement socio-économique à travers l'identification et la mise en œuvre des projets socio-économiques portés par les communautés bénéficiaires, en vue d'améliorer, de façon sensible, leur niveau de vie sur le site de relogement.

A cette fin, une étude portant situation de référence socio-économique a permis une évaluation des potentialités économiques des zones d'intervention pour mieux orienter les projets socio-économiques.

La restauration des moyens de subsistance des populations réinstallées se fera à travers principalement trois axes majeurs :

- l'appui à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- la restauration et consolidation des activités économiques existantes et appui à la valorisation de la chaîne de valeurs ;
- l'introduction d'autres moyens de subsistance : promotion de nouveaux métiers ou activités, en particulier chez les jeunes (appui à la reconversion professionnelle).

3.1. Opportunités d'affaires identifiées

Les populations relogées à Djougop ont été consultées sur les opportunités d'affaires et les activités qu'elles souhaitent exercer dans le cadre du programme de restauration des moyens de subsistance du SERRP. Le tableau suivant répertorie toutes les opportunités relevées par les personnes consultées.

Tableau 1 : Visibilité des opportunités d'affaires et d'activités dans la localité

Activités	Nbre de personnes	%tage
Aquaculture	0	0
Commerce	15	15
Maraichage	3	3
micro-maraichage	6	6
transformation de céréales	1	1
transformation de fruits & légumes	26	27
embouche bovine	8	8
embouche ovine	1	1
Aviculture	0	0
Couture	2	2
Coiffure	5	5
teinture/tissage	5	5
menuiserie bois	9	9
menuiserie métallique	7	7
Mécanique	6	6
prestations de services à préciser	3	3
agriculture sous pluie	0	0
Tourisme	0	0
Artisanat	0	0
Autre	0	0
TOTAL	97	100

3.2. Activités et Projets socioéconomiques retenus par les populations

En référence aux orientations stratégiques et aux enquêtes socio-économiques, les axes d'intervention pour la mise en œuvre des PROSE s'articulent autour des activités de création et de gestion d'unités micro-économiques portant sur :

- **Pêche et activités connexes**, telles que la transformation de produits halieutiques ;

- **Coiffure** : Certaines jeunes filles ont reçu une formation professionnelle en coiffure et d'autres peuvent être formées ;
- **Couture** : certaines femmes font des tricotages ; ainsi la création d'un atelier de couture est nécessaire ;
- **Elevage** : l'aviculture est une activité que les femmes souhaitent faire ;
- **Commerce** : il s'agit du petit commerce (boutique), vente de divers produits pour dames (cosmétique, chaussures, etc.) ;
- **Micro-mareyage** : le mareyage est une des activités les plus pratiquées par les populations de la Langue de Barbarie (achat et vente de produits halieutiques en gros) ;
- **Micro jardinage et transformation** de fruits et légumes (casiers ou périmètres maraîchers).

3.3. Plan d'insertion

La restauration des moyens de subsistance vise tous les ménages déplacés de la Langue de Barbarie qui constituent la cible primaire. L'insertion est faite suivant une démarche participative et un dialogue continu menée par la Facilitation Sociale à travers une stratégie d'animation économique qui consiste, à la suite de réunions d'information et de discussions de groupes tenues, à organiser les bénéficiaires en groupements d'affaires ou réseaux d'entreprise (Groupements d'Intérêt Economique, Groupements de Promotion Féminine, etc.) Les principales phases suivies sont les suivantes :

- Présélection des bénéficiaires au terme d'un recensement et constitution de la base de données par secteurs d'activité ;
- Diagnostic individuel et pré diagnostic collectif ;
- Identification et sélection en vue de la constitution des groupements d'affaires ou réseaux d'entreprise ;

Par ailleurs, la cible du programme de restauration des moyens de subsistance étant l'ensemble des populations qui seront déplacées dans le cadre du Projet, les axes stratégiques et les plans d'actions seront au fur et à mesure mis à jour en intégrant les besoins de nouvelles familles affectées. Un travail complémentaire de consultation sera conduit par le facilitateur social, à travers des activités d'animation, de structuration des bénéficiaires, d'identification de projets et mènera à terme à la procédure de mise en place pour l'ensemble de la population réinstallée à Djougop. Les projets nécessitant une implantation physique ne pourront, par contre, n'être implantés qu'à Djougop, compte tenu de la requalification prévue de la zone libérée sur la Langue de Barbarie.

3.4. Plan d'assistance

Les mesures d'assistance prévue pour accompagner les populations affectées comprennent le renforcement des capacités, la facilitation de l'accès à un financement additionnel (intermédiation financière et mis en relation avec d'autres services de financement de l'Etat, ONG, etc.) et la facilitation de l'accès au marché.

3.4.1. Renforcement des capacités entrepreneuriales et de l'autonomisation des acteurs, le plan de formation, l'appui-accompagnement & le Coaching par l'animation économique

Le volet renforcement des capacités entrepreneuriales concerne les compétences techniques et de gestion pour la maîtrise de l'activité. Une attention particulière est aussi accordée aux outils du Marketing simplifié et de l'éducation financière pour le développement des ventes, gage de viabilité à long terme. Le plan de renforcement des capacités et d'autonomisation des groupements d'affaires porteurs des projets comporte un module sur l'Accès au marché. Cet accompagnement leur permettra d'avoir accès à un marché plus large (collaboration avec la chambre de commerce, par exemple pour une meilleure visibilité et de plus grandes opportunités d'écoulement de leurs productions).

Tableau 1 : Domaines de compétences à renforcer

Types de renforcement de capacités	Thèmes abordés	Résultats attendus
1. Capacités entrepreneuriales	<ul style="list-style-type: none"> - développement de l'esprit d'entreprise ; - renforcement de la visibilité sur les opportunités d'affaires ; - comment choisir et valider son idée de projet en fonction d'opportunités business si le sinistré envisage de changer ou de maintenir la même activité? 	<ul style="list-style-type: none"> a) Les bénéficiaires des projets PROSE ont renforcé la viabilité et la rentabilité de leur AGR classiques ou nouvelles et maîtrisent leurs activités b) Professionnalisation & durabilité des PROSE promues
2. Compétences techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Formation technique professionnalisante ; - Visites/Partages d'expériences & capitalisation de bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> c) Maîtrise des process et des moyens techniques de production. d) Meilleure gestion des apprentissages.
3. Compétences de Gestion pour la maîtrise de son activité	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en éducation financière pour la maîtrise de son activité - Organisation & fonctionnement d'une micro entreprise (Répartition des tâches et des rôles, etc.) - Formalisation & Professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> e) Meilleure appréciation des risques liés à l'investissement et appropriation de l'esprit d'entreprise f) L'approvisionnement en intrants est facilité et plus avantageux en termes de coût.
4. Structuration en réseaux et groupements d'affaires horizontaux	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la structuration en réseaux d'affaires ou groupements d'affaires comme le financement des PROSE - Services d'animation économiques & Développement de la coopération économique entre membres des groupements d'affaires horizontaux par l'appui à la mutualisation de 	<ul style="list-style-type: none"> g) L'accès au financement (subvention de l'Etat ou au crédit bancaire) est facilité.

Types de renforcement de capacités	Thèmes abordés	Résultats attendus
	l'accès au moindre coût aux approvisionnements, aux équipements, aux marchés, au financement, à l'information, par la coopération économique entre membres d'un groupement, etc.	
5. Insertion dans l'environnement des affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion à des Organisations Professionnelles (OP) de son secteur d'activités pour la Défense des intérêts, l'accès à l'information, à l'appui des PTF, etc. - Coaching et accompagnement vers les partenaires d'appui et partenaires financiers (Banques & Mutuelles) au niveau local 	

3.4.2. Facilitation de l'accès au financement pour les PROSE & Accompagnement post-financement

Conformément aux directives de la Banque Mondiale, les conditions de financement des projets et activités socioéconomiques tiennent compte des préoccupations de durabilité, de rupture avec la logique d'assistanat et sont adossées sur des mécanismes de financement pérennes.

- a) Le premier principe à respecter est avant tout financement d'un projet, est l'accompagnement préalable par un renforcement des capacités pour la maîtrise du projet, une visibilité du secteur d'activité et l'élaboration des business plans pour le respect des engagements financiers et la durabilité du projet ;
- b) Des conditions de financement adaptées et viables : à ce titre des partenariats sont envisagés avec des Banques et Services Financiers Décentralisés (SFD) de la place, susceptibles de garantir aux bénéficiaires des projets, un accès durable au financement
- c) L'anticipation sur la fin du projet par rapport à des préoccupations de durabilité.

Par ailleurs, il est important de préciser que pour les projets socio-économiques approuvés par la Banque mondiale, une procédure de passation de marché sera lancée pour l'acquisition de biens et services, et/ou la construction des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre desdits projets. Les fonds IDA ne prenant en charge que le financement des infrastructures et/ou l'acquisition de services pour la mise en place des projets, d'autres sources de financement sont identifiées pour couvrir les besoins et charges connexes. A ce titre, la synergie qui est en train d'être développée avec le Projet WACA va permettre de diversifier les sources de financement et de répondre aux besoins de toutes les populations affectées qui seront réinstallées. Un protocole a été signé avec ledit Projet pour la mobilisation de ce financement additionnel. Par ailleurs, une assistance sera proposée par la Facilitation Sociale

aux porteurs de projets qui souhaiteraient lever davantage de fonds auprès des services de financement, en vue de développer davantage leurs activités.

Pour la validation/approbation et la mise en œuvre des sous-projets et AGR, des organes de gestion seront mis en place et à plusieurs niveaux. Parmi ces organes de pilotage des sous-projets, il y a :

- Le Comité Technique Régional d’approbation des sous-projets qui peut s’appuyer sur un comité restreint ;
- Le Comité local de suivi des sous-projets.

D’autres acteurs seront aussi parties prenantes de la mise en œuvre des sous-projets, notamment dans l’accompagnement des bénéficiaires (identification des sous-projets et activités génératrice de revenus, réalisation d’études techniques et financières, renforcement des capacités techniques et managériales, suivi de la croissance des activités économique financées. Il s’agit de la mission de facilitation sociale, et autres prestataires de services (Cabinets/Consultants, opérateurs, etc.).

3.4.3. Risques et mesures de gestion

Pendant la mise en œuvre des activités de restauration, plusieurs risques pourraient survenir et compromettre les objectifs dudit plan. Ainsi, il y a lieu de tenir compte des risques suivants, pour lesquels des mesures de remédiation sont proposées.

Tableau 2 : Risques associés aux mesures de RME

RISQUES	MESURES
Insatisfaction des PAP par rapport aux mesures et alternatives proposées	Processus de consultation des PAP (et autres parties prenantes) itératif et inclusif, en conformité avec les bonnes pratiques de la Banque Mondiale
Frustrations des PAP qui ont exprimé lors des consultations de fortes attentes en termes de compensations financières	Mise en place d’un programme d’information et de sensibilisation sur la démarche, la justification et les conditions du PRME (voir aussi les actions prévues dans le Plan d’engagement des parties prenantes du Projet)
Mécontentement des PAP par rapport aux montants des allocations de transition (financières)	Recours des bénéficiaires au Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
Appauvrissement des sinistrés pendant la phase de transition et avant les retombées des activités économiques qu’ils auront entrepris	Mise en œuvre des mesures du PRME spécifiques aux PAP situées sur le site de relogement provisoire
Accroissement des inégalités entre les PAP éligibles aux mesures de RME et les	Accès de toutes les communautés avantages sociaux du Projet de Relèvement d’Urgence

RISQUES	MESURES
résidents les plus pauvres des villages riverains, et personnes non affectées en général. Risque de frustration de la part de ces derniers.	et de Résilience à Saint-Louis (SERRP)
Accroissement des inégalités hommes-femmes	Intégrer la question de genre dans les mécanismes de compensation et les programmes de restauration des moyens d'existence

L'analyse des risques est faite de façon continue pendant tout le processus d'identification, de préparation et de sélection/validation et de mise en œuvre des projets et activités. Cette analyse se fera selon les catégories d'activités et d'acteurs et permettra, entre autres, d'actualiser le registre des risques et les mesures d'atténuation, dans le but d'améliorer le processus.

3.4.4. Mécanisme de gestion des plaintes

Un Mécanisme de Gestion des Plaintes est mis en place pour la gestion des griefs peuvent résulter de la mise en œuvre du SERRP, y compris du programme de restauration des moyens de subsistance. Le dispositif s'appuie sur trois (04) commissions locales installées dans les quartiers de Guet Ndar, Ndar Toute et Gokhou Mbathie sur la Langue de Barbarie, et dans le village de Djougop (site de relogement), deux commissions communales (Saint-Louis et Gandon) et une commission départementale présidée par le Profit du Département de Saint-Louis. Des sessions périodiques d'évaluation et de renforcement des capacités des membres desdites commissions sont tenues et une assistance logistique et financière est octroyée à chaque commission pour aider au fonctionnement et à la réalisation des activités dévolues.

Dans le cadre des activités de renforcement des capacités des organes de pilotage et des commissions locales et communales de gestion des plaintes, un accent particulier sera mis sur les principes et grandes orientations du programme de restauration des moyens de subsistance et les risques associés, en vue d'outiller lesdites commissions à prendre en charge les plaintes pouvant résulter du processus de mise en œuvre du programme de restauration des moyens de subsistance.

IV. Plans d'actions de restauration des moyens de subsistance et d'amélioration des conditions de vie des populations affectées de la Langue de Barbarie

Le plan de restauration des moyens de subsistance des populations affectées de la Langue de Barbarie sera mis en œuvre en deux phases, conformément au schéma de mise en œuvre du SERRP.

Phase 1 : restauration des moyens de subsistance des ménages sinistrés relogés dans les Unités Mobiles d'Habitation à Djougop

Les mesures de restauration des moyens de subsistance des populations sinistrées relogées à Djougop sont en cours de mise en œuvre. Les activités préparatoires telles que la formation des bénéficiaires (animation économique), la constitution des groupements d'affaires, la préparation des fiches de projets socioéconomiques et la consultation des structures financières, ont été mises en œuvre à travers un processus participatif et inclusif initié par la Facilitation Sociale.

Sur un portefeuille portant sur huit (8) projets socioéconomiques, un premier lot de six (06) projets sont formulés. Ces projets concernent 216 bénéficiaires et portent sur :

- Promotion des activités de couture et de coiffure avec 25 bénéficiaires directes dont 13 couturières et 12 coiffeuses ;
- Aviculture au profit d'une vingtaine de femmes relogées ;
- Boutique communautaire pour 37 femmes relogées ;
- Vente de poissons frais pour 83 bénéficiaires directes ;
- Transformation de poissons pour 21 femmes ;
- Embouche bovine pour 30 bénéficiaires directs dont 15 hommes et 15 femmes.

Ces projets élaborés par la Facilitation Sociale sont transmis à l'ADM pour revue. Les deux autres (projets de micro-jardinage et d'appui à l'acquisition des équipements de pêche) sont en cours d'élaboration, en collaboration avec la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) et la Direction des Pêches. Des mesures d'accompagnement sont prévues pour améliorer la mobilité (création d'une ligne qui va desservir le site de relogement avec un réaménagement des horaires des navettes des bus pour prendre en charge les besoins spécifiques liés au déplacement des pêcheurs vers la Langue de Barbarie).

Parmi les mesures de restauration des moyens de subsistance des populations affectées, il est également prévu, de recenser toutes les personnes disposant de capacités dans les métiers du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, peinture, etc.) et d'organiser des sessions de renforcement de capacités pour leur permettre de pouvoir être recrutées par les entreprises qui seront sélectionnées pour la réalisation des travaux de construction des logements définitifs et des infrastructures sociales. Un ratio de main-d'œuvre pourra être intégré dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) des entreprises.

Cette première phase est considérée comme une phase pilote et les leçons apprises de la mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance des populations sinistrées, serviront à affiner l'approche et les interventions prévues pour l'accompagnement social et économique des populations affectées de la zone à haut risque qui seront relogées de façon définitive à Djougop à partir de l'année 2023.

Phase 2 : restauration des moyens de subsistance des ménages vivant dans la zone à haut risque et devant être réinstallés à Djougop (Bande de 20 mètres)

Un travail approfondi sera réalisé au mois d'août 2020 par la Facilitation Sociale et les Experts Sociaux du SERRP, en vue de l'élaboration du plan opérationnel, en complément à cette stratégie. Ce document opérationnel sera transmis à la Banque mondiale en août 2020.

4.1. Plan d'actions de mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance des populations sinistrées

Code	Activités	Résultats attendus	Responsables	2020				2021				2022				2023				2024			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
A1	Préparation des PROSE																						
A1.1	Partage du PRME	2 ateliers de partage organisés (1 avec les parties prenantes institutionnelles +1 avec les communautés bénéficiaires)	ADM/MSA																				
A1.2	Formation de l'équipe d'animateurs en méthodologie d'animation économique des réseaux d'entreprise	Equipe de la facilitation sociale outillée pour faire la promotion des PROSE	ADM/MSA																				
A1.3	Consultations et réunions communautaires d'information	Les cibles maîtrisent les étapes et procédures de la mise en œuvre des PROSE	MSA																				
A1.4	Structuration des bénéficiaires et formulation des projets	Les bénéficiaires sont regroupés en groupements d'affaires et les projets sont élaborés																					
A1.5	Accompagnement des cibles pour le montage des PROSE	Les populations bénéficiaires sont capables de monter leur dossier de soumission	MSA																				
A1.6	Visite de pré-validation du site d'implantation des PROSE	Le site est sécurisé (respecte les normes environnementales, n'est pas litigieux et ne se situe pas dans une zone non aedificandi)	ADM/MSA																				
A2	Validation des projets																						
A2.1	Etude et sélection des dossiers de PROSE par le Comité validation	Les PROSE respectant les critères de sélection retenus	Comité de validation																				
A2.2	Transmission des dossiers de PROSE pour vérification de conformité	Les dossiers conformes sont transmis à la BM	ADM																				
A2.3	Approbation des dossiers de PROSE par la BM	ANO sur les dossiers de PROSE conformes	BM																				

Code	Activités	Résultats attendus	Responsables	2020				2021				2022				2023				2024			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
A2.4	Mise en œuvre des PROSE																						
A2.5	Passation des marchés	Les marchés de fournitures et/ou de travaux sont lancés	ADM																				
A2.6	Suivi de l'exécution des marchés	Les marchés de fournitures et/ou de travaux sont conformes aux spécifications techniques	ADM/MSA																				
A3	Coaching continu																						
A3.1	Renforcement de l'éligibilité des bénéficiaires auprès des SFD et autres structures de financement	Les bénéficiaires sont éligibles (mise aux normes) au financement des SFD et autres structures de financement à (DER, FEF, etc.) de micro-projets	MSA																				
A3.2	Accompagnement dans la mise en œuvre des PROSE (renforcement de capacités)	Les bénéficiaires disposent des capacités techniques et managériales ainsi que des outils de gestion leur permettant de s'autonomiser	ADM/MSA																				
A.3.3	Suivi-évaluation	Le plan de suivi-évaluation est élaboré et les indicateurs de suivi évalués à une périodicité déterminée et de façon continue	ADM/MSA																				

4.2. Plan d'actions de mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone à haut risque

Code	Activités	Résultats attendus	Responsables	2020				2021				2021				2022				2023			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
A1	Préparation des PROSE																						
A1.1	Partage du PRME	2 ateliers de partage organisés (1 avec les parties prenantes institutionnelles +1 avec les communautés bénéficiaires)	ADM/MSA																				
A1.2	Formation de l'équipe d'animateurs en méthodologie d'animation économique des réseaux d'entreprise	Equipe de la facilitation sociale outillée pour faire la promotion des PROSE	ADM/MSA																				
A1.3	Consultations et réunions communautaires d'information	Les cibles maîtrisent les étapes et procédures de la mise en œuvre des PROSE	MSA																				
A1.4	Structuration des bénéficiaires	Les bénéficiaires sont regroupés en groupements d'affaires																					
A1.5	Accompagnement des cibles pour le montage des PROSE	Les populations bénéficiaires sont capables de monter leur dossier de soumission	MSA																				
A1.6	Visite de pré-validation du site d'implantation des PROSE	Le site est sécurisé (respecte les normes environnementales, n'est pas litigieux et ne se situe pas dans une zone non aedificandi)	ADM/MSA																				
A2	Validation des projets																						
A2.1	Etude et sélection des dossiers de PROSE par le Comité validation	Les PROSE respectant les critères de sélection retenus	Comité de validation																				
A2.2	Transmission des dossiers de PROSE pour vérification de conformité	Les dossiers conformes sont transmis à la BM	ADM																				

4.3. Budget du plan de restauration des moyens de subsistance des populations

Dans le budget du PAR, une ligne de 300 millions de Francs CFA est dédiée à la mise en œuvre du plan de restauration des moyens de subsistance. Les sous-budgets pour tous les projets à soumettre seront présentés dans un document opérationnel détaillé, lorsque tous les projets à soumettre pour financement seront préparés et les dossiers ficelés.

ANNEXE

V. Annexe 1 : Stratégie d'intervention pour la mise en œuvre des projets socio-économiques

Les solutions de relogement (provisoire et définitif) envisagées par le Projet sont soutenues par un objectif majeur de restauration, voire d'amélioration des moyens d'existence des populations cibles. Elles dictent implicitement la nécessité de garantir aux populations relogées un meilleur cadre de vie environnemental, et des moyens de subsistance plus soutenues.

Ces importantes préoccupations sont prises en charge dans la Composante 2 : (Relogement planifié des populations vivant dans la zone à haut risque sur la Langue de Barbarie) à travers les sous – composantes :

- sous-composante 2.1 : Conception et mise en œuvre de la stratégie d'accompagnement social et d'engagement citoyen ;
- sous-composante 2.4 : Continuité des moyens d'existence des populations déplacées.

En effet, un des défis majeurs du Projet SERRP réside dans l'adéquation des solutions envisagées, mais également leur acceptation et leur appropriation par les communautés cibles. C'est ainsi que de manière opérationnelle, lesdites sous-composantes développeront des réponses circonspectes à travers l'exécution d'initiatives communautaires autour des Projets socio- économiques (PROSE).

Le Projet conduira les stratégies de mise en œuvre des PROSE et autres axes stratégiques de restauration des moyens de subsistance, en vue de construire des dynamiques d'intervention évolutives visant à répondre convenablement et durablement aux préoccupations environnementales et socio- économiques des communautés de base.

Rappel des objectifs de mise en œuvre des PROSE

Les projets socio-économiques devront participer de manière significative à l'atteinte des objectifs du SERRP en permettant aux populations déplacées d'avoir l'opportunité soit de poursuivre leur activité d'origine ou bien de se reconvertir dans d'autres activités génératrices de revenus. Les aménagements du site de relogement intégreront, ainsi, les possibilités et opportunités de promouvoir l'exercice de nouvelles activités économiques. Les projets socio-économiques contribueront, à travers, leur mise en œuvre à :

- assurer des moyens d'existence décents aux populations déplacées ;
- améliorer les niveaux de revenus des ménages ;
- faciliter le développement de nouvelles activités économiques plus rentables ;
- promouvoir l'économie locale à travers la diversification des sources de revenus ;
- renforcer les initiatives d'entrepreneuriat local et de promotion de micro-entreprises.

Démarche stratégique de mise en œuvre des PROSE

Orientations stratégiques

Les Projets socio-économiques (sous-composante 2.4 du SERRP) visent la création ou la continuité des activités socio-économiques des populations déplacées. Ces projets socio-économiques doivent permettre aux populations déplacées de reconstituer les conditions nécessaires à leur épanouissement. Ils peuvent se présenter sous diverses formes dont la finalité est tributaire de la production de revenus substantiels pour une meilleure résilience économique. En ce sens, les PROSE devront intégrer les dimensions suivantes :

- atténuation du niveau de précarité des ménages bénéficiaires (notamment par rapport aux populations les plus vulnérables femmes, enfants, jeunes, etc.) ;
- collégialité des projets portés par et pour un groupe de base dont les membres sont constitués par les ménages sinistrés, réinstallés à Djougop et vivant dans une situation de précarité ;
- rentabilité relativement correcte et un niveau de revenu pour les exploitants avoisinant le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) ;
- viabilité du point de vue technique, social, environnemental et économique, avec un système d'exploitation et de gestion relativement approprié au contexte local ;
- génération d'emplois avec des mécanismes permettant de recruter de la main d'œuvre locale dans la zone de réinstallation au sein de la communauté bénéficiaire.

Ciblage stratégique

Les groupes de base (traditionnels ou modernes) composés des populations sinistrées/déplacées sont les cibles et les structures éligibles pour le portage d'un ou de plusieurs PROSE. Il s'y ajoute que les ménages ou concessions déplacés et réinstallés à Djougop pourront soumettre des requêtes de financement pour relancer leurs activités économiques et ceci en conformité avec l'annexe du manuel d'exécution du SERRP relative aux dispositions de mise en œuvre des PROSE et de la note technique opérationnelle sur le financement des activités génératrices de revenus et des sous-projets communautaires préparé par le Projet WACA. Le facilitateur social travaillera à bâtir des dynamiques intégratrices, surtout, entre les populations déplacées et les autochtones afin de renforcer le portage des projets, mais également leur rentabilité. Une attention particulière sera accordée aux femmes, aux personnes et groupes vulnérables et spécifiques.

Stratégie opérationnelle de mise en œuvre des PROSE

Modalités d'exécution des PROSE

L'exécution des projets socio-économiques se déroulera suivant les étapes ci-après :

- Identification et proposition des PROSE par les acteurs ciblés;

- Formulation des dossiers de PROSE par le Facilitateur Social ;
- Visite de site et pré-validation par l'équipe ADM/ARD;
- Examen et validation des PROSE à financer par le Comité de validation;
- Approbation du financement par la Banque mondiale ;
- Procédure de passation de marchés pour la réalisation (ou l'acquisition) des PROSE par l'ADM;
- Suivi-évaluation des PROSE par le facilitateur Social, l'ASM, la Municipalité concernée (Gandon ou Saint-Louis) ;

Ces différentes phases seront mises en œuvre de façon collaborative et inclusive avec les parties intéressées. Des mesures d'accompagnement sont prévues en termes de renforcement de capacités, de recherche de sources de financements additionnels et de coaching continu, en vue d'impulser la dynamique entrepreneuriale, en particulier en faveur des jeunes, des femmes et groupes vulnérables. L'accompagnement pour la mise en œuvre des différentes phases sera adapté en fonction des spécificités de ces catégories (approche ciblée).

L'animation économique et la promotion des PROSE en vue de la restauration des moyens de d'existence des sinistrés

La mise en œuvre des PROSE est assurée par la mission de facilitation sociale qui devra garantir l'implication suffisante des bénéficiaires cibles du Projet SERRP à travers un dialogue continu. A cet effet, une stratégie d'animation économique est bâtie dans le cadre de la mise en œuvre des PROSE à travers les phases et étapes ci- après :

PHASES	ETAPES
Phase préparatoire	1) Formation de l'équipe d'animateurs en méthodologie d'animation économique des réseaux d'entreprise
Phase d'exécution	2) Présélection des bénéficiaires au terme du recensement par bloc & constitution de la base de données par secteur d'activité 3) Diagnostic individuel & pré diagnostic collectif 4) Identification et sélection en vue de la constitution des groupements d'affaires 5) Tournée d'information et de recherche de partenariat auprès des SFD dans la zone d'intervention du SERRP 6) Mise en œuvre des projets pilotes (PROSE) entre membres des groupements d'affaires 7) Soumission des projets stratégiques (PROSE stratégiques) des groupements d'affaires à l'ADM pour validation & Elaboration des business plans des PROSE stratégiques validés 8) Soumission des business plans des projets stratégiques (PROSE stratégiques) des groupements d'affaires au comité ad hoc 9) Soumission des projets stratégiques (PROSE stratégiques) des

	<p>groupements d'affaires adoptés par le comité ad hoc à l'ADM pour financement</p> <p>10) Mise en œuvre des projets stratégiques (PROSE stratégiques) des groupements d'affaires adoptés</p> <p>11) Autonomisation des groupements d'affaires post mise en œuvre des projets stratégiques (PROSE stratégiques)</p>
--	---

VI. Annexe 2 : Etapes de la mise en oeuvre des PROSE

LA METHODOLOGIE D'ANIMATION ECONOMIQUE ET DE PROMOTION DES PROSE EN VUE DE LA RECONSTITUTION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES SINSITRES

PHASE 1 : FORMATION DE L'EQUIPE D'ANIMATEURS EN METHODOLOGIE D'ANIMATION ECONOMIQUE DES RESEAUX D'ENTREPRISE

➤ Résultat attendu :

- Les membres de l'équipe de la facilitation sociale sont outillés pour utiliser efficacement la méthodologie de promotion des PROSES en vue de la restauration des moyens de subsistance.

PHASE 2 : OPERATIONNALISATION DE LA DEMARCHE D'ANIMATION ECONOMIQUE ET DE PROMOTION DES PROSES EN VUE DE LA RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Etape 2.1 : Présélection des bénéficiaires au terme du recensement par bloc & constitution de la base de données par secteur d'activité

➤ Objectif :

- Recensement des porteurs de projets et des intentions par bloc d'unité mobiles et des affinités pour la constitution des groupements d'affaires
- Typologie de la base de données des porteurs de projets par secteur d'activités (Pêche et activités y liées ; Agriculture & Maraichage, Elevage ovin et Aviculture, Commerce, Prestations de services de coiffure, tissage/broderie, etc.)

➤ Méthode & outils :

- Entretien individuel
- Focus group

➤ Résultats attendus :

- La base de données des bénéficiaires sur le site de relogement de Diougop selon le secteur et le type d'activités est constituée
- Les intentions de regroupement et de coopération basées sur le premier critère de sélection (l'affinité) sont identifiées et les potentiels membres des groupements d'affaires pré-identifiés.

Etape 2.2 : Diagnostic individuel & pré diagnostic collectif

➤ Objectif :

- Identifier les contraintes par secteur et type d'activité (Pêche et activités y liées ; Agriculture & Maraichage, Elevage ovin et Aviculture, Commerce, Prestations de services de coiffure, tissage/broderie, etc.) et facteurs explicatifs de la non compétitivité et du manque de dynamisme des activités économiques portées par les sinistrés par exemple du secteur de la pêche et activités y liées (contraintes de la distance, et la mobilité et des couts d'approche qui plombent le business)

- Identifier les problèmes communs partagés au niveau du cycle d'exploitation (approvisionnements, production, commercialisation, maîtrise de l'activité (surtout des coûts) au niveau de la gestion et des outils simples de gestion
 - Pré-identifier les idées de PROSE PILOTE à impact immédiat sur le gain ou susceptibles de lever les contraintes et de dynamiser leurs activités.
- Méthode & outils :
 - Entretien individuel
 - Focus group
 - Utilisation de la grille de diagnostic individuel
 - Utilisation de la méthode de l'arbre à problèmes et des 5 Pourquoi.
 - Résultats attendus :
 - Les idées de projets collectifs (PROSE pilotes) sont identifiées
 - Les idées de projets stratégiques sont pré-identifiées

Etape 2.3 : Identification et sélection en vue de la constitution des groupements d'affaires

- Objectif :
 - Constituer les groupements d'affaires en vue d'une coopération économique horizontale ou verticale à impact positif sur la rentabilité et la viabilité à long terme de leur activité économique génératrice de revenus (tout en gardant leur autonomie)
- Méthodes & outils :
 - Application des critères de sélection en vue de la constitution d'un groupement d'affaire de coopération économique :
 - 1) Partage même secteur d'activité
 - 2) Affinité
 - 3) Proximité
 - 4) Dynamisme de l'activité
 - 5) Niveau de chiffre d'affaire/revenu
 - Exposé sur les contraintes de micro-activités économiques génératrices de revenus
 - Développer l'esprit d'entreprise pour une meilleure visibilité sur leur secteur d'activités et des opportunités de business et rompre avec la logique d'assistanat
 - Focus group par exemple avec les acteurs de la commercialisation du poisson
 - Analyse croisée des problèmes communs partagés suivant la méthode de l'arbre à problèmes en vue d'identifier les axes de coopération économique entre micro entreprises du groupement d'affaire
- Résultats attendus :
 - Fiche de diagnostic individuel par membre
 - Fiche de synthèse du diagnostic collectif et d'identification des idées de projets pilotes à impact immédiat sur le chiffre d'affaire ou le gain et des idées de projets stratégiques nécessitant une étude approfondie avec le groupe (business plan collectif)

- Identification des membres potentiels en vue de la constitution d'un groupement d'affaire par exemple Groupement d'affaire (pêche, commercialisation, transformation), Groupement d'affaire pêche ; Groupement d'affaire commercialisation 3/15 membres ; Groupement d'affaire Transformation

Etape 2.4 : Mise en œuvre du(s) projet pilote (PROSE Pilote) entre membres des groupements d'affaires

➤ Objectif :

- Mettre en œuvre un projet collectif pilote à impact immédiat sur le chiffre d'affaire ou le gain et permettant de lever une contrainte et de redynamiser l'activité économique génératrice de revenu, ne nécessitant pas de moyen et facile à mettre en œuvre
- Développer la confiance entre membres d'un même groupement d'affaires avant d'attaquer le projet stratégique à impact sur la rentabilité et la viabilité à long terme de leur activité économique génératrice de revenus nécessitant une étude (business plan soumis à l'ADM, au comité ad hoc et à la BM conformément au manuel de procédures joint en annexe).

➤ Méthodes & outils :

- Méthode QQOCP (Qui, Que, Quoi, Où, Comment et Pourquoi ?) pour élaborer de manière participative le plan d'action du groupement d'affaires
- Formulation participative du projet pilote (PROSE Pilote)

➤ Résultats attendus :

- Formulation participative du plan d'action mettant en exergue les projets pilotes et projets stratégiques des groupements d'affaires constitués ainsi que les besoins en formation
- Formulation participative du projet pilote (PROSE Pilote)

Etape 2.5 : Soumission des projets stratégiques (PROSE stratégiques) des groupements d'affaires à l'ADM pour validation & Elaboration des business plans des PROSE stratégiques validés

➤ Objectif :

- Soumettre les idées de projets stratégiques des groupements d'affaires pour validation
- Elaborer les business plan des projets stratégiques des groupements d'affaires validés par l'ADM

➤ Méthodes & outils :

- Méthode QQOCP pour élaborer de manière participative le plan d'action du groupement d'affaires
- Formulation participative des business plans des projets stratégiques (PROSE stratégiques validés)

➤ Résultats attendus :

- Les business plans des projets stratégiques (PROSE stratégiques validés) sont élaborés

Etape 2.6 : Soumission des business plans des projets stratégiques (PROSE stratégiques) des groupements d'affaires au comité de validation

- Objectif :
 - Soumettre les business plans des projets stratégiques des groupements d'affaires pour validation
- Méthodes & outils :
 - Tenue du comité d'examen des projets stratégiques (PROSE stratégiques validés) par le comité de validation
- Résultats attendus :
 - Les business plans des projets stratégiques (PROSE stratégiques validés) sont soumis à l'appréciation du comité avant le financement.

Etape 2.7 : Soumission des projets stratégiques (PROSE stratégiques) des groupements d'affaires adoptés par le comité ad hoc à l'ADM pour recherche de financement ou ANO de la banque mondiale si le financement existe pour réaliser les bâtiments, branchements aux réseau (SDE, SENELEC, SONATEL) et autres frais de premier établissement

- Objectif :
 - Soumettre à l'ADM les business plans des projets stratégiques des groupements d'affaires adoptés par le comité pour validation financement
- Résultats attendus :
 - Les business plans des projets stratégiques (PROSE stratégiques validés par le comité ad hoc) sont soumis à l'ADM pour financement

Etape 2.8 : Mise en œuvre des projets stratégiques (PROSE stratégiques) des groupements d'affaires adoptés

- Objectif :
 - Accompagner la mise en œuvre des projets stratégiques (PROSES stratégiques) des groupements d'affaires adoptés
 - Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement avant financement des projets stratégiques (PROSES stratégiques) (renforcement des capacités, mises en place d'outils de gestion, mises en relation et insertion dans l'environnement des affaires, etc.)
- Résultats attendus :
 - Les projets stratégiques (PROSE stratégiques validés par le comité) sont mis en œuvre

Etape 2.9 : Autonomisation des groupements d'affaires post mise en œuvre des projets stratégiques (PROSES stratégiques)

- Objectif :
 - Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement post financement (renforcement des capacités, mises en place d'outils de gestion, mises en relation, etc.) jusqu'à l'autonomisation des groupements d'affaires

➤ Résultats attendus :

- Les business plans des projets stratégiques (PROSE stratégiques validés par le comité) sont mis en œuvre

VII. Annexe 3 : Rappel des Procédures de passation de marchés et d'exécution des PROSE

A l'issue de l'approbation par la Banque, le processus de financement est enclenché par le Facilitateur Social avec la préparation des dossiers de passation de marché pour la sélection des prestataires chargés d'assurer les acquisitions/ réalisations nécessaires (voir section V).

Le Facilitateur social se chargera de préparer les éléments des dossiers de consultation (cahier des prescriptions techniques, quantités, liste des prestataires, etc.) qu'elle soumettra ensuite à l'ADM (Cellule de Passation des Marchés) qui est responsable du lancement de la procédure de passation de marchés.

De ce fait, l'ADM assurera la sélection et la contractualisation des prestataires en charge des services, fournitures et/ou travaux requis. Le recrutement du prestataire sera notifié aux autorités municipales et bénéficiaires du PROSE pour le suivi de l'exécution du marché, dans le respect des délais et de la qualité de la prestation. L'ADM, en rapport avec le FS, l'ARD et les services techniques des municipalités concernées, supervisera toutes les étapes de la mise en place du PROSE.

Les actes de réception provisoire des prestations seront validés par les représentants de l'ADM, la municipalité, l'ARD et des porteurs du PROSE. Les décomptes et autres paiements aux prestataires seront traités par l'ADM qui assurera le paiement requis (cf. manuel).

Le financement à accorder par la Banque mondiale variera de cent mille francs (100 000 Francs CFA) à cinq millions (5 000 000 Francs CFA) selon la nature du projet, de la taille des porteurs (ménages ou groupes d'acteurs), des impacts identifiés, etc. Toutefois, le Comité de validation pourra, de manière exceptionnelle, accorder le financement d'un PROSE dont le montant est supérieur à ce plafond, sous réserve de l'approbation par la Banque mondiale. Ce financement ne prendra en charge que la construction d'infrastructures, l'acquisition d'équipements et la fourniture de services. Les besoins et coûts annexes seront pris en charge par le Projet WACA, les Services Financiers Décentralisés (SFD) et autres structures de financement telles que la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) et le Fonds National de Promotion pour l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF).

La mise en œuvre des activités économiques sera faite en partenariat avec le Projet d'Investissement Régional de Résilience des Zones Côtières en Afrique (WACA), au titre de la Composante 3 : « Investissements physiques et sociaux et spécifiquement » la sous-composante 3.2 « sous-projets sociaux qui vise la création d'activités génératrices de revenus, au bénéfice des populations relogées par le Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP) ».

Les montants qui seront octroyés par projet varieront entre 500 000 FCFA et 20 000 000 FCFA. Les principes d'intervention et modalités de financement sont décrits dans la Note Technique Opérationnelle sur le financement des activités génératrice de revenus et des sous-projets communautaires, préparée par le Projet WACA et partagée avec l'équipe du SERRP.

En effet, en complément aux interventions du SERRP visant à répondre aux besoins des populations déplacées, le Projet WACA va appuyer les initiatives de relèvement socioéconomique et d'amélioration de leurs conditions de vie, à travers le financement des sous-projets de développement au profit des populations affectées de la Langue de Barbarie (les familles sinistrées et celles de la zone à haut risque). Le but est de renforcer la résilience des communautés locales et de promouvoir un engagement citoyen en faveur d'une gestion durable du littoral, grâce au financement de sous-projets communautaires et d'activités génératrices de revenus. Dans cette perspective, des séances de travail réunissant les équipes du SERRP et de WACA sont tenues, mais aussi des entretiens et discussions de groupe avec les populations affectées relogées à Djougop et les autres acteurs (autorités administratives, municipales, services déconcentrés de l'Etat, etc.), parties prenantes de la mise en œuvre du plan de restauration des moyens de subsistance des ménages affectées de la Langue de Barbarie. Un plan d'action conjoint est en cours d'élaboration à l'issue de la mission effectuée à Saint-Louis du 10 au 15 février 2020 par les équipes des deux projets.